

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1432

24 juillet 2009

### SOMMAIRE

Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l. ....	68700	Gold Properties S.A. ....	68734
Acorn (Luxco) 1 .....	68691	Immo International S.A. ....	68692
ACV COMM' Sàrl .....	68725	Interfinance Investment Corporation S.A. .....	68690
AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l. ..	68699	JT International Luxembourg S.A. ....	68736
AMB Port of Rouen Holding S. à r.l. ....	68701	Koenigsallee LP I, S.à.r.l. ....	68691
AM International Resorts S.à r.l. ....	68729	Landeck S.A. Holding .....	68694
Antiochus S.A. ....	68695	Lemblux S.A. ....	68736
Anzi-A S.a. ....	68702	LUX-INOTEC Sicherheitssysteme S.A. ..	68727
Ashwell S.A. ....	68693	luxracines (Généalogie et Histoire locale au Luxembourg) a.s.b.l. ....	68726
Basil Finance S.A. ....	68692	Marques Alimentation S.à.r.l. ....	68694
B.K.M. S.à r.l. ....	68694	Mathilux S.à r.l. ....	68731
Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l. ..	68701	Mi-Lux S.A. ....	68697
Brock Berdorf GmbH .....	68723	MVC Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l. ....	68690
Cable & Wireless Global Businesses Inter- national Sàrl .....	68692	NewWorks Group S.A. ....	68697
C & A Europe S.A. ....	68732	PIC-Pantheon Investments Consulting S.A. ....	68696
C&D - Associés S.à r.l. ....	68698	Posancre S.A. ....	68698
Centurion SICAV-SIF S.C.A. ....	68702	Prairie Management S.A. ....	68692
CitCor Franconia Berlin II S.à r.l. ....	68691	Prospector Holding S.A. ....	68694
CitCor Franconia Dresden I S.à r.l. ....	68690	Psaltis .....	68698
CitCor Residential Holdings S.à r.l. ....	68700	REO Luxembourg S.à.r.l. ....	68693
CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A. ...	68700	Rether Finance S.A. ....	68697
Defcom Sàrl .....	68730	Rether Participations S.A. ....	68699
Donjon S.A. ....	68733	Sarazota S.A. ....	68699
EAB Property Investment S. à r.l. ....	68696	Société Civile Immobilière Antoma ....	68730
Eagle GP S. à r.l. ....	68735	Spotify Technology S.A. ....	68691
E.I.I.G. SA .....	68695	Surfin International Holding S.A. ....	68693
ELS Elektrotechnik Licht + Service S.A. .....	68697	Tate & Lyle European Finance, S.à r.l. ...	68701
European Fiduciary Advisors S.A., en abrégé EFALUX .....	68690	Timber S.à r.l. ....	68695
Euro-Security S.A. ....	68695	TS Car S.à r.l. ....	68696
Extensa Participations I S.à.r.l. ....	68699	Tyco International Finance S.A. ....	68696
GE Capital Fleet Services S.à r.l. ....	68700	Tyco International Holding S.à r.l. ....	68701
Global Communications S.à r.l. ....	68693	ZAM Ventures Luxembourg S.à r.l. ....	68698

**European Fiduciary Advisors S.A., en abrégé EFALUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.368.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2009085197/7851/11.

(090100800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**MVC Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009085193/272/12.

(090100959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Interfinance Investment Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 26.293.

EXTRAIT

Résolutions

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg avec effet au 13 juillet 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009085201/15.

(090100362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**CitCor Franconia Dresden I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.152.

Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084548/16.

(090100471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Koenigsallee LP I, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009085192/272/12.

(090100843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**Acorn (Luxco) 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.594.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55513 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009085190/211/12.

(090100750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**CitCor Franconia Berlin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.118.

*Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009*

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084554/16.

(090100559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**Spotify Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 9 juin 2009:*

Le conseil d'administration a décidé d'élire Mr. Olivier Kuchly, né le 11 janvier 1976, à Phalsbourg, France, résidant professionnellement au 22, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, au poste de délégué à la gestion journalière, avec effet immédiat.

Et ce pour une durée indéterminée.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009085758/14.

(090101564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**Praine Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 80.417.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009085561/10.

(090102090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Immo International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 32.341.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

*Pour IMMO INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009085504/15.

(090101405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Cable & Wireless Global Businesses International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 63.922.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085604/10.

(090101990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Basil Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 106.939.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 avril 2009*

- La démission de la société LOUV S. à r. l. de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur El Ahcène BOULHAÏS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch à L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur en remplacement de la société LOUV S. à r. l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

BASIL FINANCE S.A.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par N. THIRION / Représentée par C. FRANÇOIS

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2009085746/19.

(090101487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**REO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 90.225.

—  
*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 17 juin 2009*

1. Le mandat des gérants de la Société est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Richard BARRETT, demeurant Upper Leeson Street, IRL- Dublin 4

2. Le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, KPMG Audit Sàrl, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590 et ayant son siège social 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009085779/19.

(090102151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Global Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.642.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009085692/11.

(090101696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Ashwell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.800.

—  
Les comptes annuels au 10 octobre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Xavier Borremans

Administrateur

Référence de publication: 2009085694/12.

(090101698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Surfin International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 75.500.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009085707/12.

(090101708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**B.K.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.977.

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 15 décembre 2008

L'assemblée décide à l'unanimité:

Les actionnaires représentant 100 % des parts de la société B.K.M. S.à r.l, préqualifiés accepte:

- Démission de Madame BOGDAN Marie-Laure, né 26 Septembre 1970 à Woippy, demeurant 30, cité d'Assas à Bouzonville au poste de gérante administrative,
- Nomination de Monsieur KLEIN François, né le 26 Octobre 1963 à Hayange, demeurant 1 bis, rue des primevères à Knutange au poste de gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009085868/19.

(090102238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**Prospector Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

*Pour la société*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009085709/12.

(090101709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**Landeck S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009085711/12.

(090101712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**Marques Alimentation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 77, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.878.

Par la présente, je soussigné MARQUES Jaime Luiz, demeurant à L-3235 BETTEMBOURG, 46, rue de la Ferme, donne ma démission en tant que gérant unique de la société MARQUES ALIMENTATION S.à r.l., N° R.C. B 42 878, ayant son siège social à L-3730 RUMELANGE, 77, Grand-rue, avec effet date de la présente.

Fait à Rumelange, le 8 juillet 2009.

M. MARQUES Jaime Luiz.

Référence de publication: 2009085876/11.

(090102290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**Euro-Security S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 63.123.

Les documents de clôture de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juin 2009.  
EURO SECURITY S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009085714/12.

(090101584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Antiochus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 109.403.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTIOCHUS S.A.  
Société Anonyme  
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009085716/13.

(090101625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**E.I.I.G. SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 80.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009085713/10.

(090101721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Timber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 134.572.

*Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

PEIGNEUX Alain, Gérant de la Société a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Le Gérant unique de la Société, informe que le siège social de l'Associé de la Société, Lazy Lane S.à r.l., se trouve désormais au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2009085892/19.

(090101811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**EAB Property Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.371.750,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.382.

—  
*Extrait de la résolution prise par le gérant unique en date du 6 juillet 2009*

Conformément à la résolution prise par le gérant unique de la Société, en date du 6 juillet 2009, il a été décidé:

- de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

*Pour EAB PROPERTY INVESTMENT S.à r.l.*

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009085905/19.

(090101928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**TS Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 140.116.

—  
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085922/10.

(090101524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**PIC-Pantheon Investments Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 95.964.

—  
Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009085929/13.

(090102208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.550.

—  
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009085936/242/12.

(090101561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**NewWorks Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 64.955.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009085939/242/12.

(090101576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Mi-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.  
R.C.S. Luxembourg B 132.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

*Signature*

Référence de publication: 2009085927/13.

(090102209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Rether Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 9.841.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

*Signature*

Référence de publication: 2009085931/14.

(090101517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**ELS Elektrotechnik Licht + Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6437 Echternach, 16, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 100.139.

*Auszug aus dem Protokoll  
der außerordentlichen Generalversammlung vom 20.04.2009*

*Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von 46, rue Maximilien, L-6463 Echternach nach 16, rue Ermesinde, L-6437 Echternach zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug

*Der Vorsitzende der Generalversammlung*

*Unterschrift*

Référence de publication: 2009085203/15.

(090100393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**C&D - Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 144.599.

—  
*Extrait de la décision collective extraordinaire du 3 juillet 2009*

Acceptation de la démission de Monsieur Pascal COLLET au poste de gérant administratif avec effet au 3 juillet 2009.  
Nomination de madame Séverine DELCOURT en tant que gérante unique de la société à partir de ce jour.  
La société est engagée en toute circonstance par la signature unique de la gérante.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour avis sincère et conforme

C&D - Associés S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009085209/15.

(090101298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Posancre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 56.116.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POSANCRE S.A.

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009085485/13.

(090101425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**ZAM Ventures Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 130.489.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ZAM Ventures Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009085378/12.

(090101847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Psaltis, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-9672 Niederwampach, Maison 14.  
R.C.S. Luxembourg B 99.135.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009085919/14.

(090101424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Extensa Participations I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 103.645.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 juillet 2009*

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat se terminant lors de l'approbation des comptes annuels de la société au 31 décembre 2009:

- Ernst & Young S.A, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009085908/15.

(090102329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Rether Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 45.457.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009085933/14.

(090101511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Sarazota S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.  
R.C.S. Luxembourg B 103.602.

—  
Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009085924/13.

(090102215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 115.809.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009085945/5770/12.

(090101678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**GE Capital Fleet Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.825.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 40.814.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations n°514 du 10 novembre 1992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GE CAPITAL FLEET SERVICES S.A.R.L.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009085944/15.

(090102046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 138.220.

Le bilan au 31 décembre 2008 et les annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 juin 2009.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009085942/14.

(090101503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 570.062.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 144.636.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009085932/242/13.

(090101525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**CitCor Residential Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 130.183.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009085941/239/12.

(090101642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**AMB Port of Rouen Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 138.186.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2009085943/5770/12.

(090101666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Tyco International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.083.578.588,95.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 122.091.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009085935/242/13.

(090101540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Tate & Lyle European Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 97.343.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009085934/14.

(090101507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Blackstone Healthcare Europe I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 116.185.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1374 du 17 juillet 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009085601/15.

(090102155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**Anzi-A S.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-2443 Senningerberg, 75, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 76.316.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2008 a:

- ratifié la nomination, en qualité d'Administrateur, de Monsieur Paul FRITSCH, né le 9 avril 1943 à Luxembourg, demeurant à L-7480 Tuntange, 8 Rue du Bois, coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 3 avril 2008, en remplacement de Monsieur Roland BONNICI, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

- renouvelé le mandat d'Administrateur de Monsieur Herbert GROSSMANN, né le 6 octobre 1921 à Luxembourg, demeurant à L-2443 Senningerberg, 75 Rue des Romains, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- renouvelé le mandat d'Administrateur de Madame Danièle LEESCH, née le 13 avril 1955 à Luxembourg, demeurant à L-7480 Tuntange, 8 Rue du Bois, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- renouvelé le mandat d'Administrateur de Monsieur Paul FRITSCH, né le 9 avril 1943 à Luxembourg, demeurant à L-7480 Tuntange, 8 Rue du Bois, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- renouvelé le mandat de Commissaire de la société à responsabilité limitée Interaudit, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119 Avenue de la Faïencerie, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

interFIDUCIAIRE

121, AVENUE DE LA FAÏENCERIE

L-1511 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009085306/30.

(090101746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**Centurion SICAV-SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 146.955.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of May.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Centurion Group Ltd, a limited company incorporated and organised under the laws of the Island of Nevis, duly registered with the Nevis Trade and Companies Register under the number 10389, having its registered office at Main Street, Charlestown, Island of Nevis, P.O. Box 556 (Limited Shareholder),

2. Centurion Investment Partners S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (General Partner), and

3. Centurion Nominees Ltd., a limited liability company incorporated and organized under the laws of New Zealand, having its registered office at C/-Marcus Diprose, The Business Hub, 1209 Hinemaru Street, Rotrua, New Zealand, registered with the New Zealand Companies Office under the number 1790299 (Limited Shareholder),

all three here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of three proxies under private seal with power of substitution given on 14 May 2009.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they are acting, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they thus wish to form (the Articles of Incorporation).

## I. Name - Duration - Purpose - Registered office

### Art. 1. Name.

There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company, hereafter issued (the Shareholders) (the Shares), a Luxembourg corporate partnership in the form of a "société en commandite par actions" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" organized as a "fonds d'investissement spécialisé" pursuant to the law of February 13, 2007 relating to specialized investment funds (the 2007 Law) under the name of Centurion SICAV-SIF S.C.A. (hereafter the Company).

### Art. 2. Duration.

The Company is established for an unlimited duration.

### Art. 3. Object.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

### Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the general partner of the Company (hereafter the General Partner).

4.2 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## II. Share capital - Shares - Net asset value

### Art. 5. Share capital.

The share capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the Net Asset Value of the Company as defined in Article 12 hereof. The initial share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), fully paid-up, divided into the following classes of Shares:

5.1 (i) 1 (one) General Partner share (the General Partner Share) which has been subscribed by the General Partner as unlimited shareholder (hereafter also the Unlimited Shareholder);

(ii) 30 (thirty) limited shareholder shares (the Limited Shareholder Shares) subscribed by the limited shareholders of the Company (the Limited Shareholders).

5.2 The minimum capital of the Company shall be one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-). The Company shall be required to establish this level of minimum capital within twelve months after the date on which the Company has been registered as an undertaking for collective investment on the official list of undertakings for collective investment under Luxembourg law.

5.3 The General Partner is authorized without any limitation to issue additional fully paid up Shares at any time in accordance with Article 8 hereof at an offer price to be determined by the General Partner, without reserving to the existing Shareholder(s) a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

### Art. 6. Classes of shares - Compartments.

6.1 The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (each a Class or Classes as appropriate), which carry different obligations inter alia with regard to the income and profit entitlements (distribution or capitalization Shares), redemption features, and/or fee and cost features or of the relevant investor. Those Shares shall be issued, in accordance with Article 8 hereof, on terms and conditions as shall be decided by the General Partner.

6.2 The General Partner may, at any time, establish different pools of assets, each constituting a separate compartment (each a Compartment), within the meaning of Article 71 of the 2007 Law (which may as the General Partner may determine, be denominated in different currencies) for each Class or for two or more Classes of Shares in the manner described in Article 12 hereof and in the issuing document of the Company as amended from time to time (the Issuing Document). Each such pool of assets shall be invested pursuant to Article 3 hereof for the exclusive benefit of the Shareholders of the relevant Compartment. Each Compartment may have different specific features (including, but not limited to, specific fee structures, permitted investments, investment restrictions and distribution policies) as the General Partner shall from time to time determine in respect of each Compartment.

6.3 The Company is one single legal entity. However, by way of derogation to Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of one given Compartment are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Compartment. Amongst Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

6.4 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in euro, be converted into euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.

6.5 The Company shall prepare consolidated accounts in euro.

#### **Art. 7. Form of shares.**

7.1 The Company shall issue Shares in registered form only.

7.2 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the Share register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

7.4 Any transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed manually or electronically by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Articles 7 and 11 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by the General Partner or any officer of the Company or by any other person duly authorized thereto by the General Partner.

7.5 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the Share register.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Share register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Share register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

7.7 The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Shares(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

7.8 The Company may decide to issue fractional Shares, up to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

7.9 Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the Share register.

#### **Art. 8. Issue of shares.**

8.1 The General Partner is authorized, without limitation, to issue at any time Shares of no par value fully paid up, in any Class and in any Compartment, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

8.2 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also, in respect of a particular Compartment, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Issuing Document.

8.3 The issue price of Shares to be issued is based on the applicable net asset value per Share of the relevant Class in the relevant Compartment, as determined in compliance with Article 12 hereof plus any additional premium or fees as determined by the General Partner and as further disclosed in the Issuing Document. By exception to the foregoing, Shares of each Class issued during the initial offering period in any Compartment will be offered at an initial subscription price as fixed by the General Partner as detailed in the Issuing Document.

8.4 Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner.

8.5 The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor of the Company which qualifies as a.

8.6 The General Partner may delegate to any duly authorized director, manager, officer or to any other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of any Shares to be issued and to deliver them.

**Art. 9. Conversion of shares.**

9.1 Unless otherwise decided by the General Partner in respect of a compartment and/or for certain Classes of Shares, any Shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his Shares of one Class within a Compartment into Shares of a similar Class within another Compartment or into Shares of another Class within the same or another Compartment, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the General Partner shall determine and as further set forth in the Issuing Document.

9.2 The Shares which have been converted into Shares of another Class shall be cancelled.

**Art. 10. Redemption of shares.**

Shares may be redeemed at the request of Shareholders, if permitted for each Compartment in the Issuing Document. The General Partner may request the redemption of all or part of the Shares issued in respect of any Compartment under the terms and procedures as set forth by the General Partner from time to time.

**Art. 11. Restrictions on ownership of shares - Defaulting shareholders.**

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, namely any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such Shares by virtue of such law or requirement or if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company (any such person a Non-Qualified Person) or if the holding of Shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

11.2 Any proposed transfer of Shares in the Company must first be notified to the General Partner, which shall have discretionary rights to refuse to approve and register a proposed transfer in circumstances where, inter alia, Shares are proposed to be transferred where, inter alia, the transfer could result in legal, pecuniary, competitive, regulatory, tax or material administrative disadvantage to the Company, any Compartment or the Shareholders.

**Art. 12. Calculation of the net asset value.**

12.1 The net asset value per Share of each Class within the relevant Compartment (the Net Asset Value) results from dividing the total net assets of the Company attributable to each Class of Shares within such Compartment, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on such Valuation Day (as further defined in the Issuing Document), by the number of Shares in the relevant Class within the Compartment then outstanding. The net assets of each Compartment are equal to the difference between the asset value of the Compartment and its liabilities. The Net Asset Value is calculated in the base currency of the relevant Compartment and may be expressed in such other currencies as the General Partner may decide.

12.2 The total net assets of the Company are expressed in euro and correspond to the sum of the net assets of all Compartments of the Company.

12.3 The assets of the Company shall include:

- all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
- all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
- all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off and insofar the Company shall be reimbursed for the same.
- the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in; and
- all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

12.4 The value of such assets shall be determined as follows:

- i. the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- ii. any security and any instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market shall be valued on the basis of the last available price on the exchange which is normally the principle market for such asset;

iii. the value of any security or instrument not listed or dealt in any stock exchange or regulated market, or if, with respect to securities or instruments listed or dealt in on any stock exchange, or regulated market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (2) is not representative of their value such assets will be stated at fair market value or otherwise at the fair value at which it is expected they may be resold as, determined prudently and in good faith by, or under the direction of the General Partner or the Investment Manager;

iv. investments in open-ended UCI or other investment vehicle shall be valued on the basis of the last determined and available net asset value of such UCI, unless the General Partner consider that such price is not representative then the value of the relevant assets of the Company shall be determined by the General Partner on the basis of their fair market value estimated prudently and in good faith. The value of the securities representing any closed-ended UCI shall be determined in accordance with (2) above.

v. the liquidating value of futures, forward contracts, options contracts or other financial derivative instruments (except for interest rate swaps) not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established prudently and in good faith by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward contracts, options contracts or other financial derivative instruments admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market shall be based upon the last available closing or settlement prices of these contracts on stock exchanges and regulated market on which the particular financial derivative instrument is traded on behalf of the Company; provided that if a future, forward contracts, options contract or other financial derivative instrument could not be liquidated on the day with respect to which assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the General Partner may deem fair and reasonable;

vi. money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value. Under this valuation method, the relevant Sub-Fund's investments are valued at their acquisition cost as adjusted for amortisation of premium or accretion of discount rather than at market value;

vii. interest rate swaps will be valued on the basis of their market value established by reference to the applicable interest rate curve. All other swaps will be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner;

viii. the value of any other assets of the Company shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

12.5 Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned respectively in euro shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

12.6 The General Partner has adopted a policy of valuing its investments at fair value.

12.7 The General Partner, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

12.8 All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

12.9 If since the time of determination of the Net Asset Value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

12.10 In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by the corporate agent which the General Partner appoints for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

12.11 The liabilities of the Company shall include:

- all loans, bills and accounts payable
- all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
- all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
- all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money or, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company;
- an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

In determining the amount of such liabilities the General Partner shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment managers or investment advisors, including performance related fees, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, administrative, corporate, registrar and transfer agents, any paying agent, any distributors and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the manager and its reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Issuing Document, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the Net Asset Value and any information relating to the estimated value of the Company, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders' and board meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount on a prorata basis for yearly or other periods.

12.12 The assets and liabilities of different Compartments or different Classes shall be allocated as follows:

- the proceeds to be received from the issue of Shares of a Compartment shall be applied in the books of the Company to the relevant Compartment;
- where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Company to the same Compartment as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Compartment;
- where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;
- upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Compartment, the assets of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends; and
- in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the Net Asset Value of the relevant Compartment or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith.

12.13 For the purposes of the Net Asset Value computation:

- Shares of the Company to be redeemed under Article 10 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;
- Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the valuation time, and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;
- all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the Net Asset Value for the relevant Compartment is calculated shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal regulated market of each such asset on the dealing day preceding the valuation time.

Where on any valuation time the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;
- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;
- provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the General Partner.

**Art. 13. Frequency and Temporary suspension of the calculation of the net asset value per share and of the issue, Redemption and Conversion of shares.**

13.1 The Net Asset Value of Shares and the price for the issue, redemption and conversion of the Shares of all Compartments shall be calculated from time to time by the General Partner or any agent appointed thereto by the General Partner, at the frequency as determined in the Issuing Document with respect to each Compartment but at least once per year on February 28.

13.2 The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued; the General Partner may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in Article 8 and/or elsewhere in these Articles of Incorporation and/or in the Issuing Document.

13.3 The Company may suspend the determination of the Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of Shares of any Compartment if:

(a) as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, disposal of the assets is not reasonable or normally practicable without being seriously detrimental to Shareholders' interests;

(b) it is not reasonably practicable to determine the Net Asset Value on an accurate and timely basis;

(c) as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions are rendered impracticable or if purchases and

sales of the assets of a Compartment cannot be effected at normal rates of exchange; or

(d) a decision is made to liquidate and dissolve the Company or a Compartment;

(e) no net asset value has been provided by a UCI in which the Company or a Compartment has invested a substantial part of its assets.

No Shares shall be issued or redeemed during such a suspension. Where possible all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

### III. Administration

#### Art. 14. Management.

14.1 The Company shall be managed by a manager who shall be the Unlimited Shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The Limited Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their commitments made to the Company.

14.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Company.

14.3 The General Partner may not be removed from its capacity as manager of the Company, except as otherwise expressly provided for by the law and by these Articles of Incorporation, in any other event except for fraud, gross negligence or wilful misconduct. In such case, the General Partner will be replaced by a resolution of the Shareholders taken by a majority of 75 per cent of the votes cast where at least 50 per cent of the voting rights are represented.

14.4 Upon the removal of the General Partner, a new manager of the Company shall be appointed by the Shareholders in a general meeting with the majority requirements set out in Article 14.3 above, which shall substitute the General Partner as manager of the Company by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as manager of the Company.

14.5 The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company as required for the operation and management of the Company, provided however that the Limited Shareholders may not act on behalf of the Company without risking their limited liability status. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

#### Art. 15. Corporate signature.

Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorized signatories or by the individual or joint signatures of any other person to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

#### Art. 16. Delegation of powers.

16.1 The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company or any Compartment. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

16.2 The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

#### Art. 17. Investment policies and Restrictions.

17.1 The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Issuing Document, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

17.2 The Company may employ for each Compartment techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

**Art. 18. Conflict of interests.**

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.2 In the event that any director or officer of the General Partner may have in any transaction of the Company an interest different to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the General Partner such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

18.3 The term "conflict of interests", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

**Art. 19. Indemnification.**

19.1 The Company may indemnify any General Partner or committee member and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer or committee member of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

19.2 The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any General Partner or committee member in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

19.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

**Art. 20. Auditor.**

20.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Partner and remunerated by the Company.

20.2 The auditor shall fulfill the duties prescribed by the 2007 Law.

**IV. General meetings****Art. 21. Powers.**

21.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Except as otherwise provided for by the law, it may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the Unlimited Shareholder.

21.2 Except as otherwise provided in these Articles of Incorporation, the notices and quorum rules required by the law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings.

21.3 Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

21.4 Except as otherwise required by the law or by these Articles of Incorporation, resolutions at a general meeting will be passed by a simple majority of those present or represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Unlimited Shareholder. However, resolutions relating to inter alia the amendment of these Articles of Incorporation are to be passed by a majority of 75 per cent of the votes cast where at least 50 per cent of the voting rights is represented.

21.5 In the event that the general meeting is convened to resolve upon the change of the General Partner or the execution of any agreement between the Company and the General Partner, the General Partner shall have no right to vote and shall only be entitled to inform the Shareholders' meeting of its opinion on the relevant resolution.

**Art. 22. Annual general meetings of shareholders.**

22.1 The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the on the 16th day of August of each year at 9.00 a.m. (Luxembourg time). If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

22.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances beyond the scope of the Company's or of its Shareholders' control will so require.

**Art. 23. Other general meetings of shareholders.**

23.1 The General Partner may convene other general meetings of Shareholders and Shareholders representing one tenth of the Share capital may also request the General Partner to call a general meeting of Shareholders. Such other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

**Art. 24. Procedure.**

24.1 The general meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

24.2 Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

24.3 The General Partner may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

24.4 All meetings shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

24.5 The chairman of such meeting of Shareholders shall designate a secretary who may be instructed to keep the minutes of the meeting of the general meeting of Shareholders as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the chairman.

**Art. 25. Vote.**

25.1 The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

25.2 Each Share in whatever Compartment is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Only full Shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder.

25.3 Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Compartment vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Compartment(s), shall be subject in respect of each Compartment to such quorums and majority requirements described in Article 33 hereof.

**Art. 26. General meetings of compartment(s).**

26.1 The Shareholders of any Compartment may hold, at any time, general meetings of Shareholders of the relevant Compartment to decide on any matter, which relate exclusively to such Compartment.

26.2 The provisions of the Articles 24, paragraphs 1, 2 and 3 as well as Article 25, paragraphs 1 and 2 shall apply to such general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Compartment are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

**Art. 27. Term, Liquidation and Merger of compartments.**

27.1 The Compartments may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Issuing Document. In case a Compartment is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the Issuing Document.

27.2 The General Partner may decide to liquidate one Compartment if the net assets of such Compartment have decreased to, or have not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic or political situation relating to the Compartment concerned would justify such liquidation. Any Shareholder will be notified by the Company of any decision to liquidate the relevant Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

27.3 Unless the General Partner otherwise decides in the interest of, or to keep equal treatment between, the Shareholders, the Shareholders of the Compartment concerned may continue to request the redemption of their Shares. Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the Compartment concerned will be deposited with the custodian of the Company for a period of six months after the end of the liquidation. After such time, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of their beneficiaries.

27.4 In the same circumstances as provided above, the General Partner may decide to terminate one Compartment and contribute its assets into another Compartment or into another collective investment scheme. The General Partner may resolve to amalgamate two or more Compartments if it believes that such a course of action is in the best interests of the Shareholders of the relevant Compartments. Affected Shareholders will be notified any such decision and relevant information in relation to the new Compartment. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed before the amalgamation is completed.

27.5 Where assets are to be contributed to another collective investment undertaking, the amalgamation will be binding only on Shareholders in the relevant Compartment who will expressly consent to the amalgamation. Where the General Partner does not have the authority to do so or where the General Partner determines that the decision should be put to the Shareholders for their approval, the decision to liquidate or to merge a Compartment may instead be taken at a meeting of Shareholders of the relevant Compartment. At the relevant meeting of Shareholders in the Compartment, no quorum will be required and any decision to liquidate or merge must be approved by Limited Shareholders holding at least a simple majority of the Shares present or represented. Shareholders will be notified by the Company of any resolution to proceed with liquidation or amalgamation at least one month before the effective date of the liquidation or amalgamation of the Compartment in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares before the liquidation or amalgamation of the Compartment takes place.

**Art. 28. Consolidation / Splitting.**

The General Partner may consolidate or split the Shares of a Compartment. A consolidation or split may also be resolved by a general meeting of Shareholders of the Compartment concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present or represented.

**V. Accounting year - Distributions**

**Art. 29. Accounting year.**

The accounting year of the Company shall commence each year on the sixteenth of February and shall terminate on the fifteenth of February of the following year.

**Art. 30. Distributions.**

30.1 Distributions shall be paid in accordance with the order of payments set forth in the Issuing Document and more in particular as set forth in respect of each Compartment. The general meeting of Shareholders in respect of each Compartment, within the limits provided by law, shall determine how the profits, if any, of the Company shall be treated, and from time to time may declare dividends, provided, however, that the capital of the Company does not fall below the prescribed minimum capital.

30.2 The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Issuing Document and, more in particular, as set forth in respect of a given Compartment.

30.3 Distributions shall be paid in euro or in the base currency of a Compartment and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

30.4 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

30.5 A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five years from the notice given thereof, unless the General Partner has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the relevant Compartment of the Company. The General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorize such action on behalf of the Company to perfect such reversion.

30.6 Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this Article with respect to distribution Shares and no dividends will be declared and paid with respect to capitalization Shares, if any.

**Art. 31. Custodian.**

31.1 To the extent required by law, the Company shall enter into a custodian agreement with a banking or savings institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector (hereafter the Custodian).

31.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

31.3 If the Custodian wishes to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of such retirement. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in to act in its place.

**Art. 32. Dissolution.**

32.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 33 hereof.

32.2 Whenever the share capital falls below two thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the General Partner. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

32.3 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth of the Shares represented at the meeting.

32.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the discovery that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

32.5 In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to applicable law.

32.6 The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of Compartment in proportion to their holding in such Compartment(s).

32.7 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

### **Art. 33. Amendments to the articles of incorporation.**

These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum requirements provided by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

### **Art. 34. Statement.**

Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing person or Shareholder also include corporations, companies, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

### **Art. 35. Applicable law.**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Transitory dispositions*

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on February 15, 2010.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2010.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers, prenamed, represented as stated above, declare to subscribe the shares as mentioned hereafter:

1) Centurion Investment Partners S.à r.l. . . . . .	1 Unlimited Shareholder Share
2) Centurion Group Ltd . . . . .	29 Limited Shareholder Shares
3) Centurion Nominees Ltd. . . . .	1 Limited Shareholder Share
Total: . . . . .	31 Shares

The shares are fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately five thousand euro (EUR 5,000.-).

#### *General Meeting of the shareholders*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolution:

#### *Resolutions of the shareholders*

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders. Having first verified that it is regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is set at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
- 2) BDO Compagnie Fiduciaire, with professional address at "Le Dôme" Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 71.178, is appointed as auditor of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, the said proxyholder signed, together with the undersigned notary, the present original deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Centurion Group Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit de l'Île de Nevis, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Île de Nevis sous le numéro 10389 ayant son siège social à Main Street, Charlestown, Island of Nevis, P.O. Box 556 (Actionnaire Commanditaire),

2) Centurion Investment Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Actionnaire Commandité), et

3) Centurion Nominees Ltd., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit de la Nouvelle Zélande, enregistrée auprès du New Zealand Companies Office sous le numéro 1790299 (Actionnaire Commanditaire), toutes les trois ici représentées par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de trois procurations sous seing privé avec pouvoir de substitution données le 14 mai 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles déclarent créer (les Statuts).

**I. Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires des actions de la Société ci-après créées (les Actionnaires) (les Actions), une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) sous la dénomination de Centurion SICAV-SIF S.C.A. (ci après la Société).

**Art. 2. Durée.**

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Objet.**

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

**Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant de la Société (ci-après le Gérant).

4.2 Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

**II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire**

**Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la Valeur Nette d'Inventaire de la Société telle que définie à l'article 12 des présents Statuts. Le capital initial de la Société est de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), entièrement libéré, composé des classes d'Actions suivantes:

(i) 1 (une) action de commandité (l'Action de Commandité) souscrites par le Gérant (ci-après aussi l'Actionnaire Commandité); et

(ii) 30 (trente) actions de commanditaires (les Actions de Commanditaires) souscrites par les actionnaires commanditaires de la Société (les Actionnaires Commanditaires)

5.2 Le montant minimum du capital de la Société sera de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-). La Société pourra atteindre ce minimum dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été agréée en tant qu'organisme de placement collectif conformément à la loi luxembourgeoise.

5.3 Le Gérant est autorisé à émettre à tout moment et sans limitations de nouvelles Actions entièrement libérées conformément à l'Article 8 des présents Statuts à un prix fixé par le Gérant lui-même, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

#### **Art. 6. Classes d'actions - Compartiments.**

6.1 Le Gérant peut, à tout moment, émettre des classes d'Actions différentes (chacune une Classe ou des Classes, selon le cas) portant des obligations différentes entre autres en ce qui concerne le droit aux revenus et profits (Actions de distribution ou de capitalisation), caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts, ou de l'investisseur concerné. Ces Actions seront émises, en conformité avec l'Article 8 des présentes, aux conditions et modalités telles que décidées par le Gérant.

6.2 Le Gérant peut établir à tout moment une masse d'avoirs constituant chacune un Compartiment séparé (chacun ci-après un Compartiment), conformément à l'Article 71 de la Loi de 2007 (au choix du Gérant celles-ci pourront être exprimées en différentes devises) pour chaque classe d'Actions ou pour deux ou plusieurs Classes d'Actions tel que décrit à l'Article 12 des présents Statuts et dans le prospectus de la Société tel que modifié ponctuellement (Le Prospectus). Chaque masse d'avoirs sera investie au bénéfice exclusif des Actionnaires du Compartiment concerné conformément à l'Article 3 des présentes. Chaque Compartiment peut, par décision du Gérant, avoir des caractéristiques différentes (y compris, mais pas limité à, des structures de frais spécifiques, investissements permis, restrictions d'investissement et politiques d'investissement).

6.3 La Société constitue une entité juridique unique, mais par dérogation à l'Article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les avoirs d'un Compartiment détermineront uniquement les dettes, obligations et engagements attribuables à ce Compartiment. En ce qui concerne les relations entre Actionnaires, chaque Compartiment est une entité à part entière.

6.4 Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment s'ils ne sont pas exprimés en euro, seront convertis en euro et le capital sera égal au total de tous les avoirs nets de tous les Compartiments.

6.5 La Société établira les comptes consolidés en euro.

#### **Art. 7. Forme des actions.**

7.1 La Société pourra émettre uniquement des Actions nominatives.

7.2 Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites manuellement ou électroniquement au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence où son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque fraction d'Action.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires établit son droit de propriété sur de telles Actions nominatives. La Société n'émet pas normalement de certificats pour cette inscription au registre mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite relative à sa participation.

7.4 Tout transfert d'Actions nominatives s'effectuera par une déclaration de transfert écrite à porter au registre des Actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs valables pour agir à cet effet. Sous réserve de l'application des Articles 7 et 11 des présents Statuts, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; pareille inscription devant être signée par le Gérant ou tout fondé de pouvoir de la Société ou par une toute autre personne dûment autorisée à cet effet par le Gérant.

7.5 Les Actionnaires qui seront habilités à recevoir des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et communications peuvent être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actionnaires.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention peut en être faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ou à telle autre adresse inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce que qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée de temps en temps par la Société.

7.7 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est discutée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s). Qui plus est, en cas d'Actionnaires indivis, la Société se réserve le droit discrétionnaire de payer tous produits de rachat, distributions ou autres paiements seulement au premier détenteur enregistré qu'elle considère comme le représentant de tous les détenteurs indivis, ou à tous les Actionnaires indivis ensemble.

7.8 La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois décimales. Ces fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit à participer aux avoirs nets attribuables à la Classe d'Actions concernée de manière proportionnelle.

7.9 Les paiements de dividendes, s'il y en a, seront faits aux Actionnaires par virement bancaire ou par l'émission d'un chèque envoyé à l'adresse indiquée au registre des Actionnaires.

#### **Art. 8. Emission des actions.**

8.1 Le Gérant est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'Actions sans valeur nominale entièrement libérées dans toute classe ou Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

8.2 Le Gérant peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (y compris sans limitation l'exécution de tout document de souscription et la fourniture de toutes informations que le Gérant estimera pertinentes) et pourra fixer un montant minimum de souscription. Le Gérant peut également, par rapport à un Compartiment spécifique, imposer un droit de souscription et a le droit d'y renoncer totalement ou partiellement. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Prospectus.

8.3 Le prix d'émission des Actions à émettre sera fondé sur la valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée dans le Compartiment déterminé, conformément à l'Article 12 des présentes plus une prime additionnelle ou des honoraires tels que déterminés par le Gérant et tels qu'exposés plus amplement dans le Prospectus. En dérogation à ce qui précède, les Actions de chaque Classe émises durant la période d'offre initiale dans chaque Compartiment seront émises à un prix initial de souscription fixé par le Gérant et détaillé dans le Prospectus.

8.4 Les Actions seront attribuées uniquement sur base de l'acceptation de la souscription et du paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera exécuté aux conditions et endéans les délais déterminés par le Gérant.

8.5 Le Gérant pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise, et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société.

8.6 Le Gérant peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre et à les délivrer.

#### **Art. 9. Conversion des actions.**

9.1 Sauf disposition contraire du Gérant pour un Compartiment et/ou certaines Classes d'Actions, tout Actionnaire est en droit de demander la conversion de toutes ou partie de ses Actions d'une Classe à l'intérieur d'un Compartiment en Actions de la même Classe à l'intérieur d'un autre Compartiment ou en Actions d'une autre Classe au sein du même Compartiment ou au sein d'un Compartiment différent, sous réserve des restrictions relatives aux modalités, aux conditions et au paiement de tels frais ou charges tels que déterminés par le Gérant et décrits plus amplement dans le Prospectus.

9.2 Les Actions qui ont été converties en Actions d'une autre Classe seront annulées.

#### **Art. 10. Rachat des actions.**

Tout Actionnaire peut demander le rachat des Actions, si toutefois cela est déterminé pour chaque Compartiment dans le Prospectus. Le Gérant peut demander le rachat de tout ou partie des Actions émises par Compartiment selon les modalités et dans les conditions déterminées par le Gérant de temps à autre.

#### **Art. 11. Restrictions à la propriété des actions - Actionnaires en défaut.**

11.1 La Société pourra restreindre ou empêcher la propriété de ses Actions à toute personne, firme ou société, à savoir toute personne en violation d'une disposition légale ou réglementaire d'un pays ou d'une autorité gouvernementale et à toute personne non autorisée à détenir de telles Actions en vertu de telle loi ou exigence ou si, de l'avis de la Société, cette détention pourrait être préjudiciable à la Société (ci-après désignée une Personne Non Qualifiée), ou si la détention d'Actions par telle personne résulte dans une violation de la loi ou réglementation luxembourgeoise ou étrangère, ou si, en conséquence de telle violation, la Société se verrait soumise à des lois (y compris sans limitation des lois fiscales) autres que celle du Grand-Duché de Luxembourg.

11.2 Tout projet de transfert d'Actions de la Société doit être notifié en premier au Gérant, qui aura le droit discrétionnaire de refuser d'approuver et d'enregistrer un transfert d'Actions proposé dans des circonstances où, entre autres, il est projeté de transférer des Actions et où, entre autres, le transfert pourrait avoir pour résultat un effet négatif de nature légale, pécuniaire, concurrentielle, réglementaire, fiscale ou administrative dans le chef de la Société, de l'un quelconque des Compartiments ou d'un Actionnaire.

#### **Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.**

12.1 La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe d'Actions dans chaque Compartiment (la Valeur Nette d'Inventaire) sera calculée en divisant la totalité des actifs nets de la Société correspondant à chaque Classe d'Action dans le Compartiment concerné, constituée par la valeur de la portion des avoirs de cette Classe déduction faite des éléments de passif attribuables à cette Classe, à cette Date d'Evaluation telle que plus amplement décrite dans le Prospectus, par le nombre total d'Actions de cette Classe dans ce Compartiment en circulation à ce moment. L'actif net de chaque Compartiment est égal à la différence entre la valeur de l'actif du Compartiment et de ses dettes. La Valeur Nette

d'Inventaire est calculée dans la devise de référence du Compartiment concerné et peut être exprimée dans toute autre devise au choix du Gérant.

12.2 L'actif net total de la Société est exprimé en euros et correspond à la somme des actifs nets de tous les Compartiments de la Société.

12.3 Les avoirs de la Société comprennent:

- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris tous les intérêts courus;
- tous les effets et billets payables sur demande et tous les comptes exigibles (y compris le résultats de la vente de titres vendu mais non encore livrés);
- toutes les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés par la Société;
- tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- tous les dividendes, en espèces ou en Actions, et les distributions reçus par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission ou de distribution des Actions de la Société, pour autant que celles-ci n'ont pas été amorties et que la Société sera remboursée;
- la valeur de liquidation de tous les contrats à terme et toutes les options d'achat ou de vente en cours que la Société a conclus; et
- tous les autres actifs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

12.4 La valeur de ces actifs sera déterminée de la manière suivante:

(i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des frais payés d'avance, des dividendes en numéraire et des intérêts déclarés ou courus tel qu'indiqué ci-avant mais non encore encaissés consistera dans la valeur totale des avoirs, à moins qu'il ne s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en totalité, auquel cas, la valeur de ces avoirs est obtenue après une remise qui sera considérée comme appropriée dans un tel cas pour refléter la valeur réelle de ces biens,

(ii) tout titre ou instrument qui sont cotés ou échangés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé est évalué à base du dernier prix disponible sur le marché de référence pour ces actifs,

(iii) la valeur de tout titre ou instrument non coté ou échangé sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé comme mentionné ci-dessus, ou dont le prix déterminé suivant le sub-paragraphe (2) n'est pas représentatif de leur valeur, la valeur de ces actifs sera basée sur le prix raisonnable du marché ou à un prix raisonnable prévisible déterminé prudemment et de bonne foi par ou sous la direction du l'Actionnaire Commandité;

(iv) des investissements dans des OPC de type ouvert ou autre support d'investissement seront évalués sur base du dernier prix déterminé et disponible pour ces OPC, à moins que le General Partner ne décide que cette valeur ne soit pas représentative de la valeur des actifs, alors la valeur des actifs concernés sera déterminée par le General Partner sur la base d'un marché estimé à un prix raisonnable et en toute bonne foi. La valeur des garanties représentants tout OPC de type fermé sera déterminée en accord avec (2) ci-dessus.

(v) la valeur de liquidation des contrats futurs, spot, forward ou autre contrats financiers dérivatifs (à l'exception des swaps de taux d'intérêts) non admis sur les cotes officielles d'une bourse de valeur ou échangés sur des marchés réglementés servira à la à la valorisation, étant entendu que la valeur de liquidation, sera déterminée suite à la procédure établie prudemment et en toute bonne foi par l'Actionnaire Commandité, sur une base systématiquement appliquée pour chacune des différentes variétés de contrats. La valeur de liquidation des contrats futurs, forward contrats, contrats optionnels ou autres contrats financiers dérivatifs admis à la cote officielle d'une bourse ou échangés sur un marché réglementé sera basée sur les derniers prix de clôture ou de vente de ces contrats sur les marchés d'échange ou marchés réglementés sur lesquels ces contrats financiers particuliers est échangé par Société; sous réserve que les contrats futurs, spots, forward, contrats d'options ou autre contrats financiers dérivés ne soient pas coté au jour au cours duquel les actifs nets de la Société sont déterminés, la base pour déterminer la valeur de liquidation d'un tel contrat sera la valeur considérée comme juste et raisonnable par l'Associé Commandité,

(vi) les instruments du marché monétaire ayant une valeur résiduelle de 90 jours ou moins seront évalués par la méthode du coût d'amortissement, qui se rapproche de la valeur du marché. En dehors de cette méthode d'évaluation, les investissements du Compartiment concerné sont valorisés à leur prix d'acquisition ajusté pour l'amortissement de primes ou accumulation de ristournes plutôt que la valeur du marché,

(vii) les swaps de taux d'intérêts seront évalués sur la base de leur valeur de marché calculée en fonction de la courbe des taux d'intérêt en vigueur. Tout autre swap sera évalué sur des bases raisonnables déterminées de bonne foi par l'Associé Commandité,

(viii) la valeur de tout autre actif de la Société sera déterminée sur la base du prix d'achat y inclus les frais, factures en relation avec un tel achat ou, si le prix d'acquisition n'est pas représentatif, sur un prix de vente estimé prudemment et en toute bonne foi.

12.5 Les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné ou en euros seront convertis sur base du taux de change en vigueur à la Date d'Évaluation concernée. Si ce taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par le Gérant ou selon les procédures établies par lui.

12.6 Le Gérant a adopté une politique d'évaluation des investissements à leur juste valeur.

12.7 Le Gérant peut, discrétionnairement et de bonne foi, autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il estime qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur des actifs de la Société.

12.8 Toutes règles d'évaluation et de détermination seront interprétées et appliquées en accord avec les règles compatibles généralement applicables.

12.9 Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, il y a eu un changement substantiel dans les cotations de marchés sur lesquels une proportion substantielle des investissements de la Société sont cotés, la Société peut, afin de garantir les intérêts de ses Actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et procéder à une deuxième évaluation.

12.10 En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par le Gérant ou par la personne que le Gérant a désigné à cette fin, sera finale et obligatoire pour la Société ainsi que pour les Actionnaires actuels, anciens et futurs.

12.11 Les engagements de la Société comprendront:

- tous les emprunts, effets et autres créances exigibles;
- tous les intérêts courus sur les emprunts (y compris les frais pour la mise à disposition de ces prêts);
- toutes dépenses échues ou exigibles (y compris les dépenses administratives, frais de conseil et de gestion, frais d'incitation, frais de dépositaire et frais d'agents de société);
- toutes dettes connues actuelles ou futures, y compris toutes obligations contractuelles échues concernant le paiement d'argent ou, comprenant la somme de toutes distributions non-payées, déclarées par la Société;
- une provision appropriée pour impôts futurs basés sur le capital et le revenu au jour du calcul, telle que déterminée de temps en temps par la Société, et autres réserves (le cas échéant) autorisées et approuvées par le Gérant, ainsi que tel montant (le cas échéant) que le Gérant pourrait considérer comme étant une provision au regard de toute dette éventuelle dans le chef de la Société;
- toutes autres dettes de quelque nature que ce soit évaluées d'après les principes comptables généralement acceptés.

Pour l'évaluation du montant de ces dettes, le Gérant prendra en considération toutes les dépenses courantes que la Société a à supporter, y compris et sans limitation, les frais de constitution, les commissions et frais payables au gestionnaire et conseiller d'investissement, y inclus les commissions liées à la performance, les frais, dépenses, débours et dépenses courantes à payer aux comptables, dépositaire et ses correspondants, domiciliaire, agent administratif, de transfert, tout agent payeur, tout distributeur et tout représentant permanent dans les pays où la Société est enregistrée, de même que tout autre agent employé par la Société, la rémunération du Gérant et ses dépenses raisonnables, couverture d'assurance et frais de voyage raisonnables en relation avec les conseils de gérance, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et l'audit des rapports annuels de la Société, les frais encourus pour l'enregistrement et le maintien de cet enregistrement de la Société auprès de toute agence gouvernementale ou bourse de valeurs du Grand-Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, les frais de licence pour l'utilisation des divers index, des dépenses de reporting et de publication, y inclus le coût de la préparation, de traduction, d'impression, de publicité et de distribution du Prospectus, les documents de vente explicatifs supplémentaires, rapports périodiques ou rapports d'états d'enregistrement, le coût de publication de la Valeur Nette d'Inventaire et de toute information concernant la valeur estimée de la Société, le coût d'impression des certificats représentatifs d'Actions (le cas échéant) et le coût de tout rapport aux Actionnaires, les frais de convocation et de tenue des assemblées des Actionnaires et des conseils de gérance, tous impôts, taxes, frais gouvernementaux et assimilés, et toutes autres dépenses opérationnelles, y inclus le coût de l'acquisition et de la vente d'actifs, des frais de transaction, le coût de publication des prix d'émission et de rachat, des intérêts, des frais bancaires et de courtage, de frais postaux, d'assurance de téléphone et de télécopie. La Société pourra calculer les dépenses administratives et d'autre nature, s'ils sont périodiques ou de nature récurrente d'après un montant estimé au prorata temporis, sur une période annuelle ou autre.

12.12 Les actifs et les dettes des différents Compartiments ou Classes seront affectés comme suit:

- Les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'un Compartiment seront attribués dans les livres comptables de la Société au Compartiment correspondant;
- Lorsqu'un actif découle d'un autre actif, ce dernier actif sera attribué, dans les livres comptables de la Société, au même Compartiment auquel appartient l'actif dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment correspondant;
- Lorsque la Société contracte une dette en relation avec un élément d'actif dans un Compartiment particulier ou avec une action prise en relation avec un élément d'actif d'un Compartiment particulier, cette dette sera allouée au Compartiment en question;
- à la date de détermination d'un dividende sur les Actions d'un Compartiment à toute personne bénéficiaire, les actifs de ce Compartiment seront réduits par le montant du dividende; et

- au cas où un actif ou une dette de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet actif ou dette sera attribué à tous les Compartiments en proportion de leur Valeur Nette d'Inventaire respective ou de telle autre manière que le Gérant déterminera de bonne foi,

Aux fins du calcul de la Valeur nette d'Inventaire:

- Les Actions de la Société lesquelles doivent être rachetées en vertu de l'article 10 seront considérées comme existantes et seront prises en considération jusqu'au moment immédiatement après le moment précisé par le Gérant à la date d'évaluation et jusqu'au jour où leur prix aura été payé par la Société elles seront traitées comme une dette de la Société;

- les Actions à émettre par la Société seront traitées comme émises à partir du jour précisé par le Gérant à la date d'évaluation, et à partir de ce jour et jusqu'au jour où le prix y relatif aura été reçu par la Société, le prix sera traité comme une créance envers la Société;

- tous les investissements, toutes les liquidités, et autres actifs exprimés dans des devises autres que la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment sont exprimés et seront évalués par référence au taux de change sur le marché principal de référence de chaque actif au jour de négoce précédent le jour d'évaluation.

Si à un quelconque moment d'évaluation la Société s'est engagée à:

- acquérir un actif, le montant à payer en contrepartie de cet actif sera inscrit comme une dette de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera inscrite comme un actif de la Société;

- vendre un actif, le montant de la contrepartie à recevoir pour cet actif sera inscrit comme actif de la Société et la valeur de l'actif à livrer ne sera plus inscrite comme actif de la Société;

- sous la réserve cependant que si la valeur exacte ou la nature de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas encore connu au jour de l'évaluation, sa valeur sera estimée par le Gérant.

### **Art. 13. Fréquence et Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action et des émission, Rachat et Conversion d'actions.**

13.1 La Valeur Nette d'Inventaire des Actions ainsi que le prix d'émission, rachat et conversion des Actions de tous les Compartiments sera calculé ponctuellement par le Gérant ou par tout mandataire nommé à cet effet par le Gérant à la fréquence déterminée dans le Prospectus pour chacun des Compartiments mais au moins une fois par an le 28 février.

13.2 Le gérant peut imposer des restrictions relatives à la fréquence avec laquelle seront émises les Actions. Le Gérant peut en particulier décider que les Actions seront émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription seulement ou selon toute autre périodicité telle que prévu à l'Article 8 ou en tout autre endroit dans ces Statuts et/ou dans le Prospectus.

13.3 La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions de tout Compartiment si:

(a) à la suite d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires et dans toutes les circonstances en dehors du contrôle, de la responsabilité et des pouvoirs du Gérant, la vente d'éléments d'actifs n'est pas raisonnablement ou normalement exécutable sans avoir un impact substantiellement négatif sur les intérêts des Actionnaires;

(b) il n'est pas raisonnablement possible de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire avec suffisamment de précision et en temps utile;

(c) à la suite de contrôle de changes ou autres restrictions ayant un impact sur le transfert de fonds, des transactions deviennent impossibles, ou alors si des acquisitions et ventes des actifs d'un Compartiment ne peuvent pas être effectués à des taux de change normaux; ou

(d) la décision est prise de dissoudre et liquider la Société ou un Compartiment.

(e) la valeur nette d'inventaire n'a pas été fournie par un OPC dans lequel la Société ou un Compartiment ont investi une partie substantielle de leurs avoirs.

Aucune Action ne peut être émise ou rachetée lors d'une telle suspension. Si possible, tous les efforts seront entrepris afin de mettre un terme le plus rapide possible à toute période de suspension.

## **III. Administration**

### **Art. 14. Administrateurs.**

14.1 La Société sera administrée par un gérant qui sera l'Actionnaire Commandité et sera personnellement, solidairement et conjointement responsable avec la Société pour toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs de la Société. Les Actionnaires Commanditaires devront se réfréner d'agir d'une manière ou en une capacité autre que l'exercice de leurs droits d'Actionnaires Commanditaires dans les assemblées générales et seront responsables jusqu'à concurrence de leurs apports dans la Société.

14.2 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts, en conformité avec les objectifs et la politique d'investissement de la Société.

14.3 Le Gérant ne peut être révoqué de ses fonctions de gérant de la Société, à l'exception de ce qui est prévu par la loi et les présents Statuts, et en toute occurrence en cas de fraude, négligence grave ou faute intentionnelle. Dans ces

cas, le Gérant sera remplacé par une résolution des Actionnaires prise à la majorité de 75 pour cent des votes exprimés avec au moins 50 pour cent des droits de vote représentés.

14.4 En cas de révocation du Gérant, un nouveau gérant de la Société sera nommé par les Actionnaires en assemblée générale dans les conditions de majorité décrites à l'Article 14.3 ci-dessus, qui substituera le Gérant en tant que gérant de la Société par l'accomplissement de toute formalité pertinente et appropriée, et qui devra assumer les obligations de l'Actionnaire Commandité en tant que gérant de la Société.

14.5 Le Gérant peut, de temps à autre, nommer des employés ou agents de la Société comme requis pour l'opération et la gestion de la Société, sous la réserve cependant que les Actionnaires Commanditaires ne puissent agir au nom de la Société sans risquer de mettre en péril le caractère limité de leur responsabilité. Les employés ou agents ainsi nommés se verront investis des pouvoirs et devoirs que le Gérant leur confèrera.

#### **Art. 15. Pouvoir de signature.**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du Gérant agissant par un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant agissant en sa seule discrétion.

#### **Art. 16. Délégation de pouvoir.**

16.1 Le Gérant, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Gérant. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou Actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs qui leurs sont attribués par le Gérant.

16.2 Le Gérant peut de temps à autre créer un ou plusieurs comités composés de membres du Gérant ou de personnes externes auxquels il peut déléguer certains pouvoirs et rôles appropriés.

#### **Art. 17. Politiques et Restrictions d'investissements.**

17.1 En se basant sur le principe de diversification des risques et en accord avec le Prospectus, le Gérant a le pouvoir de déterminer quelles seront les politiques et les stratégies de l'investissement pour chaque Compartiment de la Société ainsi que la conduite et la gestion des affaires de la Société, en tenant compte des restrictions mis en place par le Gérant conformément aux lois et réglementations applicables.

17.2 La Société peut pour chacun des Compartiments utiliser toutes techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, des devises et ou tous autres actifs et instruments financiers dans le cadre de sa politique d'investissement ou à titre de couverture et de gestion efficace de son portefeuille.

#### **Art. 18. Conflits d'intérêts.**

18.1 Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société par le fait qu'il soient administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société. L'administrateur ou le fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles.

18.2 Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant aurait dans quelque affaire de la Société que ce soit un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Gérant de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

18.3 Le terme "conflit d'intérêts" tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts concernant toute matière, position ou transaction impliquant le promoteur, le gestionnaire, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que le Gérant pourra déterminer à son entière discrétion.

#### **Art. 19. Indemnisation.**

19.1 La Société pourra garantir tout administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayant droits, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre Société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf lorsque, en rapport avec de telles actions, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat que la personne à garantir n'a pas commis de manquement à ses devoirs.

19.2 Le Gérant peut décider que les dépenses effectivement encourues par un fondé de pouvoir ou membre d'un comité du Gérant en conformité avec cet Article pourront être avancés au fondé de pouvoir garanti, sous réserve que

ce fondé de pouvoir remboursera les montants avancés s'il s'avère finalement qu'il n'a pas agi en conformité avec les standards pour lesquels une garantie était prévue.

19.3 Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits auxquels l'administrateur ou le fondé de pouvoir pourraient prétendre.

#### **Art. 20. Réviseur d'entreprises.**

20.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par le Gérant et rémunéré par la Société.

20.2 Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

### **IV. Assemblées Générales**

#### **Art. 21. Pouvoirs.**

21.1 Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente la totalité des Actionnaires de la Société. Sauf au cas où la Loi en décide autrement, elle ne peut décider de chaque point de l'ordre du jour qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

21.2 A l'exception d'autres dispositions des présents Statuts, les convocations et quorums requis par la loi s'appliquent aux assemblées générales des Actionnaires de la société, ainsi que ce qui concerne la conduite de ces assemblées.

21.3 Chaque Action a droit à un vote. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée générale annuelle en nommant une autre personne, Actionnaire ou non, comme son mandataire, par écrit en original ou par fax, câble, télégramme ou télex.

21.4 Sauf s'il en est requis autrement par la loi ou les présents Statuts, les résolutions à l'assemblée générale sont passées à la majorité simple de ceux qui sont présents ou représentés, étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité. Cependant, les résolutions qui concernent, entre autres, la modification des présents Statuts doivent être passées à une majorité de 75 pour cent des votes exprimés avec 50 pour cent des droits de vote représentés.

21.5 Dans le cas où l'assemblée générale est convoquée pour décider du changement de Gérant ou de tout accord entre la Société et le Gérant, l'Actionnaire Commandité n'aura aucun droit de vote et ne sera autorisé qu'à informer l'assemblée des Actionnaires Commandités de son opinion quant à la résolution concernée.

#### **Art. 22. Assemblée générale des actionnaires.**

22.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue au siège social de la Société ou à toute autre endroit spécifié dans la convocation à cette assemblée, le 16<sup>ème</sup> jour d'août à 9.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant.

22.2 L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, de l'opinion définitive et absolue de l'Actionnaire Commandité, des circonstances exceptionnelles, sur lesquelles le Gérant ou les Actionnaires n'ont aucun contrôle, le requièrent.

#### **Art. 23. Autres assemblées des actionnaires.**

23.1 L'Actionnaire Commandité peut convoquer à tout moment une autre assemblée générale des Actionnaires et les Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social représentant un cinquième du capital social pourront exiger que le Gérant convoque une assemblée générale des Actionnaires. Ces autres assemblées générales peuvent être tenues en ces lieux et temps tels que spécifiés dans les notices y relatives.

#### **Art. 24. Procédure.**

24.1 L'assemblée générale des Actionnaires se réunira sur convocation du Gérant par avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours calendaires avant l'assemblée aux Actionnaires. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

24.2 Les Actionnaires seront convoqués par lettre recommandée uniquement.

24.3 Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à une assemblée générale des Actionnaires.

24.4 Toutes les assemblées seront présidées par le Gérant ou par toute personnes désignée par le Gérant.

24.5 Le président de cette réunion des Actionnaires désignera un secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires ainsi que d'exécuter toutes autres formalités administratives et autres tâches tel qu'instruit par le président de temps à autre.

#### **Art. 25. Vote.**

25.1 Les affaires traitées lors de chaque réunion des Actionnaires seront limitées à celles indiquées dans l'ordre du jour (laquelle contiendra tout ce qui est prévu par la loi), et toutes affaires accessoires à celles-ci.

25.2 Toute Action ne n'importe quel Compartiment dispose d'une voix en conformité avec la loi luxembourgeoise et les présents Statuts. Seules les Actions entières disposent du droit de vote. Tout Actionnaire pourra agir lors d'une assemblée en donnant mandat écrit à toute autre personne, laquelle n'a pas besoin d'être Actionnaire.

25.3 Toute décision des l'assemblée générale des Actionnaires ayant un impact sur des Actionnaires d'un Compartiment par rapport aux Actionnaires d'un autre Compartiment sera soumise par rapport à chaque Compartiment aux règles de quorum et de majorité décrites à l'Article 33.

**Art. 26. Assemblées générales des compartiments.**

26.1 Les Actionnaires d'un Compartiment peuvent à tout moment convoquer une assemblée des Actionnaires du Compartiment concerné afin de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

26.2 Les dispositions de l'Article 24, paragraphe 1<sup>er</sup>, 2 et 3 ainsi que celles de l'Article 25, paragraphe 1<sup>er</sup> et 2 s'appliquent à ces assemblées générales des Actionnaires. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

**Art. 27. Clôture, Liquidation et Fusion de compartiments.**

27.1 Les Compartiments peuvent être créés pour une période déterminée ou indéterminée tel que prévu dans le Prospectus. Au cas où un Compartiment est créé pour une période déterminée, il arrivera automatiquement à son terme à sa date d'échéance telle que prévue dans le Prospectus.

27.2 Le Gérant peut décider de liquider un Compartiment si les actifs nets de ce Compartiment ont diminué ou n'ont pas atteint un montant déterminé par le Gérant comme le montant minimum pour ce Compartiment pour opérer de manière économiquement efficace ou si un changement dans la situation politique ou économique affectant ce Compartiment justifierait cette liquidation. Tout Actionnaire concerné sera notifié par la Société de toute décision de liquider avant la date prévue pour la liquidation et la notice contiendra les raisons pour y procéder ainsi que les procédures y relatives.

27.3 A moins que le Gérant n'en décide autrement dans l'intérêt des Actionnaires ou afin de maintenir l'égalité entre Actionnaires, les Actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat de leurs Actions. Les actifs qui n'auront pas été distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation du Compartiment concerné, seront déposés auprès du dépositaire pour une période de six mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, les actifs seront déposés auprès de la "Caisse de Consignation" au profit de leurs bénéficiaires.

27.4 Dans les mêmes circonstances que celles décrites ci-dessus du présent Article, le Gérant pourra décider de fermer un Compartiment et d'attribuer les avoirs de ce Compartiment à ceux d'un Compartiment existant au sein de la Société ou à un autre organisme de placement collectif. Le Gérant pourra décider de regrouper deux ou plusieurs Compartiments s'il estime cela dans l'intérêt des Actionnaires des Compartiments concernés. Les Actionnaires concernés seront informés de toute décision et de toute information en relation avec le nouveau Compartiment. Ils en seront informés par avis au moins un mois avant que la fusion ne devienne effective afin de leur permettre de demander le rachat de leurs Actions avant que la fusion ne soit complétée.

27.5 Au cas où les actifs seront contribués à un autre organisme de placement collectif, la fusion ne sera effective que pour les seuls Actionnaires du Compartiment concerné ayant expressément accepté la fusion. Au cas où le Gérant n'a par autorité pour ce faire ou au cas où le Gérant décide de soumettre la décision à l'approbation des Actionnaires, la décision de liquider ou de fusionner sera alors prise par une assemblée des Actionnaires des Compartiments concernés. Lors de l'assemblée concernée des Actionnaires du Compartiment, aucun quorum ne s'appliquera et toute décision de liquidation ou de fusion sera prise par les Actionnaires détenant la majorité simple des Actions présentes ou représentées. Les Actionnaires se verront notifier par la Société toute décision de procéder à la liquidation ou à la fusion au moins un mois avant date effective de la liquidation ou de la fusion afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions avant que la fusion ou la liquidation n'intervienne.

**Art. 28. Consolidation/Splitting.**

Le Gérant peut consolider ou diviser les Actions d'un Compartiment. Une consolidation ou division peut aussi être décidée par l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment concerné sans condition de quorum, à la simple majorité des Actions présentes ou représentées.

**V. Année sociale - Distributions**

**Art. 29. Année sociale.**

L'année sociale commence le seize février de chaque année et se termine le quinze février de l'année suivante.

**Art. 30. Distributions.**

30.1 Les distributions seront faites en accord avec l'ordre des paiements tel que précisé dans le Prospectus et plus précisément par rapport à chaque Compartiment. L'assemblée générale des Actionnaires de chaque Compartiment, dans les limites prévues par la loi, décidera comment les profits, s'il y en a, seront traités, et pourra de temps à autre déclarer des dividendes, sous réserve que le capital de la Société ne tombe pas en dessous du minimum légal.

30.2 Le Gérant peut à tout moment et à sa discrétion décider de payer des dividendes intérimaires à moins qu'autrement prévu dans le Prospectus, et en particulier par rapport à un Compartiment spécifique.

30.3 Les distributions pourront être payées en euro ou dans la devise de base du Compartiment en temps et lieu déterminés par le Gérant ponctuellement.

30.4 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

30.5 Tout dividende déclaré qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé à moins que le Gérant n'ait renoncé à ou étendu cette période à toutes les Actions et reviendra au Compartiment correspondant. Le Gérant a le pouvoir de temps à autre de prendre toutes les mesures requises et d'autoriser toutes les actions pour le compte de la Société afin de parfaire une telle réversion.

30.6 Des dividendes ne pourront être déclarés et payés qu'en accord avec les dispositions de cet Article par rapport à des Actions donnant droit à distributions et aucun dividende ne pourra être payé en rapport à des Actions de capitalisation, si tel est le cas.

#### **Art. 31. Dépositaire.**

31.1 Dans la mesure requise par la loi, la Société devra conclure un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le Dépositaire).

31.2 Le dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévu par la Loi de 2007.

31.3 Si le Dépositaire désire se retirer, le Gérant s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'effectivité de ce retrait. Le Gérant pourra dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra pas révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

#### **Art. 32. Dissolution.**

32.1 La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité tels que prévus à l'Article 33 des présents Statuts.

32.2 La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Gérant à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que fixé à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des droits de vote des Actions représentées à l'assemblée.

32.3 La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum requis par la loi luxembourgeoise; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

32.4 La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, le cas échéant.

32.5 En cas de dissolution, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les opérations de liquidation auront lieu en conformité avec les prescriptions légales applicables.

32.6 Les résultats nets de la liquidation correspondant à chaque Compartiment seront distribués par les liquidateurs aux propriétaires des Actions du Compartiment correspondant au pro rata de leur participation dans ce(s) Compartiment (s).

32.7 Tout boni de liquidation qui ne peut pas être distribué aux bénéficiaires suivant l'implémentation d'une liquidation sera déposé avec un dépositaire pour une période de six mois et après cela les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes bénéficiaires.

#### **Art. 33. Modification des statuts.**

Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Art. 34. Déclaration.**

Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin et les termes de personne ou Actionnaire englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

#### **Art. 35. Loi applicable.**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront déterminées en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que la loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 15 février 2010.
2. La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Paiement*

Les souscripteurs, prénommés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Centurion Investment Partners S.à r.l. ....	1 Action de Commandité
2) Centurion Group Ltd .....	29 Actions de Commanditaire
3) Centurion Nominees Ltd .....	1 Action de Commanditaire
Total: .....	31 Actions

Toutes les Actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été certifié par le notaire instrumentaire.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

#### Assemblée Générale des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Résolutions des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est établi au 5, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg.
- 2) BDO Compagnie Fiduciaire, avec adresse professionnelle à "Le Dôme" Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.178, est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à la prochaine assemblée générale de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française et en qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2009. LAC/2009/19146. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009085992/7241/1180.

(090102803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

### **Brock Berdorf GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 146.926.

#### STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun, den fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft INBRO HOLDING S.A., mit Sitz In L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 99.758,

hier vertreten durch Ihren Delegierten des Verwaltungsrates Herrn Hans Hubert BROCK, Kaufmann, wohnhaft In L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

#### **Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "BROCK BERDORF GmbH".

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Berdorf. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, die Vermietung und Verwaltung von Immobilien sowie der An- und Verkauf von Waren aller Art.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

## **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch die Aktiengesellschaft INBRO HOLDING S.A., mit Sitz in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 99.758, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

## **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

#### *Erklärung*

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Hans Hubert BROCK, Kaufmann, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. H. BROCK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 juillet 2009, Relation: ECH/2009/841. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 06. Juli 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009085402/201/109.

(090101438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

#### **ACV COMM' Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.490.

L'an deux mille neuf, le seize juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### **A COMPARU:**

Madame Virginie MERTZ, commerçante, née à Thionville (France) le 6 juin 1977, demeurant à F-57100 Thionville, 11, Boucle des Taillis,

détentrice de cent (100) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Madame Julie BRACK, comptable, demeurant professionnellement à Schifflange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 juin 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparant, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "ACV COMM' SARL" (numéro d'identité 2009 24 04 480), avec siège social à L-3467 Dudelange, 28, rue Alexandre Fleming, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 136.490, constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de "ACV COMM' SA" suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 5 février 2008, publié au Mémorial C, numéro 705 du 21 mars 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 5 février 2009, publié au Mémorial C, numéro 632 du 24 mars 2009, ledit acte contenant notamment transformation de la société en société à responsabilité limitée et changement de la dénomination sociale en "ACV COMM' SARL",

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

#### Résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-3467 Dudelange, 28, rue Alexandre Fleming à L-3835 Schiffflange, 39, rue d'Esch et de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Schiffflange."

#### Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans

nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BRACK, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 juin 2009. Relation: CAP/2009/2015. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 juillet 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009085281/236/42.

(090101788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

### **luxracines (Généalogie et Histoire locale au Luxembourg) a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1508 Howald, 7, rue Jos Felten.

R.C.S. Luxembourg F 8.005.

#### STATUTS

Entre les soussignés:

- Alphonse WILTGEN, né le 3 juillet 1932 à Diekirch, habitant 57, Allée Pierre-Ernest de Mansfeld à L-2118 Luxembourg

- Jean-Pierre WEIDERT, né le 17 février 1943 à Erpeldange, habitant 32, rue Laduno à L-9147 Erpeldange

- Georges Michel EICHER, né le 23 avril 1949 à Wiltz, habitant 7, rue Jos Felten à L-1508 Howald

- Robert Joseph DELTGEN, né le 11 janvier 1950 à Wiltz, habitant 15, rue de la Croix à L-9216 Diekirch

- Antoine JACOBY, né le 18 octobre 1950 à Ettelbruck, habitant 52, rue Principale à L-9190 Vichten

- Claude BETTENDROFFER, né le 22 septembre 1955 à Luxembourg, habitant 24, rue Hurkes à L-7591 Beringen

tous de nationalité luxembourgeoise, ainsi que tous ceux qui seront admis dans la suite, il est constitué une association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée luxracines (Généalogie et Histoire locale au Luxembourg) a.s.b.l. Sa durée est illimitée. Son siège social est situé au 7, rue Jos Felten, à L-1508 Howald.

**Art. 2.** L'association a comme objet

- la promotion, sous toutes ses formes, de la recherche généalogique et historique locale du Luxembourg et

- la publication des résultats de cette recherche, notamment au moyen de toutes techniques actuelles et futures de l'électronique et de la communication.

**Art. 3.** L'association est ouverte à toute personne intéressée qui accepte les présents statuts en adressant une demande d'admission au conseil d'administration, qui statuera souverainement. Le nombre minimum des membres est de trois. Chaque membre peut démissionner par lettre recommandée au conseil d'administration.

**Art. 4.** Le montant de la cotisation annuelle, qui ne peut dépasser 25 €, est proposé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale. Chaque membre doit payer avant l'échéance fixée par un règlement interne la cotisation annuelle sous peine de ne pas pouvoir assister aux assemblées générales. Le membre qui, après mise en demeure, ne s'acquitte pas de ses cotisations est considéré comme démissionnaire. Un membre démissionnaire ne peut pas prétendre à une restitution de sa cotisation et n'a aucun droit sur le patrimoine de l'association.

**Art. 5.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, le 1<sup>er</sup> exercice se terminant le 31 décembre 2009. L'assemblée générale des membres siège en réunion ordinaire annuelle dans le courant du premier trimestre de l'exercice suivant, notamment

- pour entendre le rapport d'activités du conseil d'administration,
- pour approuver les comptes du trésorier comportant un relevé annuel des recettes et dépenses et une situation active et passive,
- pour lui donner décharge de sa gestion,
- pour délibérer de l'orientation et des activités futures de l'association et
- pour procéder aux élections de renouvellement des membres du conseil d'administration prévues.

**Art. 6.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi et les présents statuts n'ont pas réservés à un autre organe de l'association. Elle est convoquée en réunion extraordinaire chaque fois que 25% des membres en font la demande. À l'assemblée générale, chaque membre présent peut être porteur de la procuration d'un seul autre membre. Sont seulement valables les procurations manuscrites, datées et signées par le mandant.

La convocation pour toutes les assemblées est adressée aux membres par courrier électronique et par affichage sur le site Internet de l'association, au moins un mois avant la réunion. L'ordre du jour peut être complété ou modifié par le conseil d'administration par simple affichage sur le site Internet de l'association jusqu'à huit jours avant la réunion. Des décisions ne peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour ainsi fixé que si l'assemblée générale y consent à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés.

**Art. 7.** L'association est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de neuf membres au plus, y compris le président, le secrétaire, le webmaster et le trésorier, qui sont élus séparément par l'assemblée. Les autres membres du conseil d'administration sont élus à la majorité simple des suffrages valablement exprimés. Les administrateurs ont un mandat d'un an et sont rééligibles. Un règlement d'ordre intérieur régit les fonctions des membres du conseil.

Chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent, le président convoque le conseil d'administration par courrier électronique ou par tout autre moyen ayant le même effet. Le conseil doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres.

Les pouvoirs du conseil d'administration sont ceux prévus par la loi et les statuts. L'association est engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration désignés par celui-ci. Le trésorier assure sous la surveillance du conseil d'administration une comptabilité appropriée, permettant de présenter et de vérifier les comptes annuels.

**Art. 8.** Pour toute modification statutaire, les propositions de modification doivent figurer intégralement dans l'avis de convocation de l'assemblée. Toute modification des statuts doit se dérouler conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928. Une éventuelle dissolution de l'association doit respecter la législation en vigueur, une assemblée générale extraordinaire décidant de l'affectation du patrimoine de l'association. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, il y a lieu de se référer à la loi modifiée du 21 avril 1928.

Howald, le 30 juin 2009.

Signatures des Membres fondateurs de la luxracines (Généalogie et Histoire locale au Luxembourg) a.s.b.l.:

Alphonse WILTGEN / Jean-Pierre WEIDERT / Georges Michel EICHER / Robert Joseph DELTGEN /  
Antoine JACOBY / Claude BETTENDROFFER

Membres

Référence de publication: 2009085236/72.

(090101594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---

**LUX-INOTEC Sicherheitssysteme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 92.336.

Im Jahre zwei tausend neun, den ersten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft LUX-INOTEC Sicherheitssysteme S.A., mit Sitz in L-1326 Luxemburg, 7, rue Auguste Charles, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister In Luxemburg, unter der Nummer B 92.336 (NIN 2003 2204 571),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtswohnsitz In Grevenmacher, am 25. Februar 2003, veröffentlicht Im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 393 vom 10. April 2003, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph GLODEN am 8. Mal 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 557 vom 22. Mai 2003.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf fünfzig tausend Euro (€ 50.000.-) und ist eingeteilt In ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je fünf hundert Euro (€ 500.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

Er beruft zum Schriftführer Herr Max FUNCK, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,

und zum Stimmzähler Herr Roberto DURIAATTI, Buchhalter, beruflich ansässig In L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach Sandweiler und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 4 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten.

**Art. 4. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sandweiler.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach, Halle 4.

3.- Abänderung von Artikel 8 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 8.** Die jährliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort statt, jeweils um 11.00 Uhr am 31. August eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauf folgenden Arbeitstag.

4.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen registriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je fünf hundert Euro (€ 500.-), welche das gesamte Kapital von fünfzig tausend Euro (€ 50.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Sandweiler zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 4. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sandweiler.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach, Halle 4.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 8 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 8.** Die jährliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort statt, jeweils um 11.00 Uhr am 31. August eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauf folgenden Arbeitstag.

*Vierter Beschluss*

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. GALOWICH, M. FUNCK, R. DURIAATTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 juillet 2009, Relation: ECH/2009/856. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 07. Juli 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009085405/201/75.

(090101960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**AM International Resorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 141.083.

*Contrat de cession de parts sociales*

ENTRE

AMR Holdings II LLC, société de droit de Nevis, établie et ayant son domicile à Main Street, PO 556, Charlestown 4711, Nevis, ci-après dénommée "le Cédant", d'une part

ET

MULLEN-REAL ESTATE HOLDINGS, LLC société de droit de Delaware, établie et ayant son domicile à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle  
ci-après dénommée "le Cessionnaire", d'autre part,

*Préambule*

Le Cédant est titulaire de 310 parts (ci après "les Parts") avec une valeur nominale de EUR 100.- chacune de la société AM INTERNATIONAL RESORTS Sàrl, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste-Croix, constituée suivant acte notarié daté du 12 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2232 du 12 septembre 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 141.083.

Le capital entièrement souscrit de AM INTERNATIONAL RESORTS Sàrl, s'élève à EUR 31.000, représenté par 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

Le Cessionnaire désire acquérir les Actions.

Ceci étant dit, il a été convenu de ce qui suit

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le Cédant, vend par les présentes au Cessionnaire préqualifié, qui accepte, la pleine propriété de 310 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, entièrement libérées, qui lui appartient.

**Art. 2.** Le prix global de l'achat des Parts est fixé à EUR 31.000.-

Ce prix est payé au Cédant, qui le reconnaît et en consent bonne et valable quittance au Cessionnaire.

**Art. 3.** Du chef de la présente cession, le cessionnaire devient propriétaire des 310 parts sociales lui cédées à compter de ce jour, avec tous les produits et bénéfices réalisés jusqu'à ce jour, tel que la part éventuelle dans les fonds de réserve même latent, de prévision, ainsi que de bénéfices éventuels réalisés pendant l'année en cours.

Le Cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et les comptes sociaux de la Société pour en avoir pris inspection.

**Art. 4.** Le transfert de la propriété des Parts aura lieu à la date du présent contrat sous condition du respect des formalités telles qu'édictées par la loi luxembourgeoise, notamment le dépôt du présent acte auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

**Art. 5.** Le Cédant déclare que lesdites Parts ne font l'objet d'aucun gage, d'aucun nantissement, ni d'aucune autre garantie ou sûreté quelle qu'elle soit, ni d'aucun droit de préemption.

**Art. 6.** Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportées par le Cessionnaire.

**Art. 7.** Me Beatriz Garcia, agissant encore en sa qualité de seul et unique Gérant de ladite Société, déclare accepter au nom et pour compte de la Société, la cession des 310 parts sociales ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code Civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le présent contrat est soumis à la loi luxembourgeoise.

Fait en trois exemplaires au Luxembourg le 19 May 2009.

AMR Holdings II LLC / Mullen-Real Estate Holdings, Llc

Signatures

Référence de publication: 2009085684/48.

(090102324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**Defcom Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 110.799.

—  
EXTRAIT

La fiduciaire GL SARL fait savoir que le contrat de domiciliation de la société DEFCOM SARL, R.C. Luxembourg n° B 110 799 a été résilié avec effet au 22/06/2009. Il en est de même pour le contrat de location de bureau.

Le siège social de la société DEFCOM SARL, établi à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération est donc dénoncé avec effet au 22/06/2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22/06/2009.

Fiduciaire GL SARL.

Signature

La gérante

Référence de publication: 2009085879/16.

(090101711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**Société Civile Immobilière Antoma, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8211 Mamer, 87, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 4.105.

—  
STATUTS

Les soussignés

1. Monsieur COLAPIETRO Mario, gérant-associé, né le 04/12/1957 à Turi (I), demeurant à L-8064 BERTRANGE, 46, Cité Millewee,

et

2. Monsieur COALPIETRO Antonio, gérant-associé, né le 01/04/1954 à Turi (I), demeurant à L-1324 LUXEMBOURG, 10, rue Jean Chalop,

ont constitué entre eux une société civile, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachent directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de:

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ANTOMA

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participations.

**Art. 4.** Le siège social est établi à MAMER.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX MILLE EUROS (2.000,00 EUR), représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) d'une valeur nominale de VINGT EUROS (20,00 EUR) chacune, réparti comme suit:

1. M. COLAPIETRO Mario, préqualifié, .....	50 PARTS SOCIALES
2. M. COLAPIETRO Antonio, préqualifié, .....	50 PARTS SOCIALES
Total: .....	CENT PARTS SOCIALES (100)

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE EUROS (2.000,00 EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

**Art. 7.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris par les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 9.** La société est administrée par un gérant, associé ou non, nommé par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales. Le gérant peut agir individuellement en toutes circonstances.

**Art. 10.** Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 11.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les prédicts associés se réunissant en assemblée générale et nomment gérants de la société:

M. COLAPIETRO Mario, préqualifié

et

M. COLAPIETRO Antonio, préqualifié.

Le siège de la société est établi à L-8211 MAMER, 87, route d'Arlon.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de ses deux gérants, M. COLAPIETRO Mario, préqualifié et M. COLAPIETRO Antonio, préqualifié.

ESCH/ALZETTE, le 16 juin 2009.

COLAPIETRO Antonio / COLAPIETRO Mario

Référence de publication: 2009085235/63.

(090101767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

#### **Mathilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 125.120.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Thierry BECKRICH, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1961, demeurant à B-6761 Latour, 50, rue Baillet-Latour, détenteur de deux cent cinquante (250) parts sociales.

2.- Madame Martine ULMER, employée privée, née à Metz (France) le 20 juin 1971, demeurant à F-57190 Florange, 2, avenue de Lorraine, détentrice de deux cent cinquante (250) parts sociales, ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Thierry BECKRICH, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 juin 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "MATHILUX S. à r.l." (numéro 1 d'identité 2007 24 09 028), avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 125.120, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 février 2007,

publié au Mémorial C, numéro 864 du 12 mai 2007, ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

#### Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**"Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi à Foetz; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés."

#### Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BECKRICH, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 juin 2009. Relation: CAP/2009/2042. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 juillet 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009085277/236/39.

(090101890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

#### **C & A Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.884.

L'an deux mille neuf, le huit mai.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "C&A EUROPE S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.884, constituée suivant acte notarié en date du 12 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 336 du 28 mars 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1407 du 17 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Isabelle BARRET, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita MAGGIPINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au premier mardi du mois de juillet à 11.30 heures.

2.- Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au premier mardi du mois de juillet à 11.30 heures.

*Deuxième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante dans les versions française et anglaise:

*Version française:*

"L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juillet à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

*Version anglaise:*

"The annual general meeting shall be held at the company's registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Tuesday in the month of July at 11.30 a.m.."

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BARRET, F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2009. LAC / 2009 / 18777. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009085996/7241/64.

(090102550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

**Donjon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 43.003.

L'an deux mille neuf, le huit mai.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DONJON S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragançe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.003, constituée suivant acte notarié en date du 23 février 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 225 du 17 mai 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 665 du 31 mars 2006.

L'assemblée est ouverte à 11.20 heures sous la présidence de Madame Isabelle BARRET, assistante juridique, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita MAGGIPINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au quatrième vendredi du mois de juin à 09.00 heures.

2.- Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au quatrième vendredi du mois de juin à 09.00 heures.

*Deuxième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante dans les versions française et anglaise:

*Version française:*

"L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième vendredi du mois de juin à 09.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

*Version anglaise:*

"The annual general meeting shall be held at the company's registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Friday in the month of June at 09.00 a.m.."

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BARRET, F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2009. LAC / 2009 / 18776. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009085997/7241/64.

(090102540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

**Gold Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.462.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 25 juin 2009:*

1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:

- Monsieur Guy Baumann, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- Monsieur Jean Bodoni, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- Monsieur Guy Kettmann, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014:

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2014.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, AUDIT TRUST S.A., R.C.S. Luxembourg B 63.115, avec siège à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, de Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014.

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOLD PROPERTIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009085888/34.

(090101783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**Eagle GP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 132.477.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 27 mars 2009 et du 10 juin 2009*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par Eagle JV S.à r.l., associée unique de la Société (l'Associé Unique) en date du 27 mars 2009:

- La Société a acceptée la démission de Messieurs Ian Whitecourt et Craig Bass en tant que gérants de la Société avec effet au 27 mars 2009

- Monsieur Robert Barnes, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Allemagne) et résidant professionnellement à Clarges House, 6-12 Clarges Street, London, W1J 8AD, Royaume-Uni, a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 27 mars 2009 pour une durée indéterminée.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par Eagle JV S.à r.l., associée unique de la Société (l'Associé Unique) en date du 10 juin 2009:

- Monsieur Daniel Ward, né le 17 mai 1957 à Camden, New Jersey, USA et résidant professionnellement à 8309, River Falls Drive, Potomac, MD 20854, USA, a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 10 juin 2009 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur Robert Barnes et de Monsieur Daniel Ward.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eagle GP S.à r.l.

Silvia Mathieu

Référence de publication: 2009085866/26.

(090102222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**Lemblux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 81.387.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée  
générale extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2009*

En date du 30 juin 2009, l'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de transférer le siège social de la société du 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

- de nommer administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

\* Monsieur Francesco ZITO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

\* Monsieur Angelo ZITO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

\* Monsieur Pascal ROBINET, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à six ans et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

- de nommer, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52.618.

La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée à six ans et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts, L-1621 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2009085206/28.

(090101335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**JT International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 58.197.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 2 juillet 2009*

Il résulte d'une lettre adressée aux membres du Conseil d'Administration de la société JT International Luxembourg SA. en date du 2 juillet 2009 que Monsieur Peter Blickisdorf a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

L'assemblée a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Puyo, ayant son adresse professionnelle au 1, rue de la Gabelle, CH-1211 Genève 26,
- Monsieur Lionel Constantin, ayant son adresse professionnelle au 1, rue de la Gabelle, CH-1211 Genève 26,
- Madame Isabelle Campani, ayant son adresse professionnelle au 1, rue de la Gabelle, CH-1211 Genève 26.

et du Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2009.

L'assemblée a également décidé de transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009085743/25.

(090101482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

---